

Renvoi au comité des marchés de l'annonce des dons envoyés par la municipalité, le comité de surveillance et la société populaire de Bourth (Eure) et au comité de salut public pour la demande d'exclure les nobles et les prêtres des fonctions publiques, lors de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des marchés de l'annonce des dons envoyés par la municipalité, le comité de surveillance et la société populaire de Bourth (Eure) et au comité de salut public pour la demande d'exclure les nobles et les prêtres des fonctions publiques, lors de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 68;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23435_t1_0068_0000_8

Fichier pdf généré le 21/07/2021

14

Les officiers municipaux de la commune de Caen, département du Calvados, envoient les détails de la fête qu'ils ont célébrée le 20 prairial; ils y joignent plusieurs exemplaires d'hymnes et discours qui ont été chantés et prononcés.

Insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

15

La Société populaire d'Aigre, département de la Charente, félicite la Convention nationale sur le décret par lequel elle déclare que le Peuple français reconnoît l'existence de l'Etre-Suprême; l'invite à rester à son poste, et lui annonce qu'elle a fait passer à l'administration du district 494 chemises, 6 paires de guêtres, 11 paires de bas, 3 paires de souliers, 2 vestes, 3 mouchoirs et 540 liv. en assignats, fruit d'une collecte faite parmi ses frères, et destinés aux défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité des marchés (2).

16

La municipalité, le comité de surveillance et la Société populaire de Bourth, département de l'Eure, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, sur la découverte des conspirations, sur le *sublime* décret qui proclame l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'ame; ils annoncent qu'ils envoient au district de Verneuil, pour les défenseurs de la patrie, 22 paires de souliers, 7 chemises, une culotte, 2 paires de guêtres, 4 paires de bas et un sac de peau.

Ils terminent en demandant que les ci-devant nobles et les prêtres soient exclus des fonctions publiques, même des places d'agens de salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés pour les dons, et à celui de salut public pour la demande (3).

17

La Société populaire de La Mure, département de l'Isère, félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux; lui fait hommage

(1) P.V., XLI, 169. *Bⁱⁿ*, 28 mess. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XLI, 169. *Bⁱⁿ*, 28 mess. (2^e suppl^t); C. Eg., n° 692; M.U., XLI, 375; *Ann. patr.*, n° DLVII; J. Lois, n° 651.

(3) P.V., XLI, 169. *Bⁱⁿ*, 28 mess. (2^e suppl^t).

de son dévouement à la chose publique; annonce que les dépouilles du fanatisme ont été envoyées à l'administration de district; que les églises sont converties, les unes en temples dédiés à l'Etre-Suprême, les autres en magasins, et qu'il ne reste plus rien dans ce pays de ce qui pourroit retracer l'avorissant esclavage où l'on étoit.

Elle ajoute que les sources du salpêtre commencent à tarir, mais que les braves sansculottes ont fait des fouilles en terre; que, malgré l'ingratitude du sol, ils en ont extrait près de 3 quintaux qui ont été envoyés dans les magasins du département, et qu'elle a offert aux défenseurs de la patrie 1,365 chemises, 2 paires de guêtres, une culotte, une veste, un havre-sac et 307 livres en argent, provenant des dons des citoyens des communes environnantes.

Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité des marchés (1).

18

Les administrateurs du directoire du district de Vire, département du Calvados, annoncent que les biens des émigrés se vendent toujours avec avantage, et qu'une ferme qui ne rapportoit que 2,209 l. de revenu, divisée par petits lots, a été vendue 101,435 l.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

19

Les administrateurs du district de Saint-Hippolyte, département du Doubs, et l'agent national par *interim*, témoignent à la Convention leur indignation sur l'attentat dirigé contre deux fidèles représentans du peuple; la félicitent d'avoir mis les mœurs à l'ordre du jour, proclamé l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame, et lui annoncent que, depuis le 3 pluviôse dernier, il a été vendu dans ce district pour un million de biens d'émigrés, non compris le mobilier, sur une estimation de 382,110 livres: ce qui donne sur l'évaluation un excédent de 786,680 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

20

L'administration du district de Carhaix, département du Finistère, donne avis qu'elle a

(1) P.V., XLI, 170. *Bⁱⁿ*, 28 mess. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XLI, 170.

(3) P.V., XLI, 170. *Bⁱⁿ*, 1^{er} therm. (2^e suppl^t); M.U., XLI, 375.